



Projet pédagogique des Relais Assistant.e.s Maternel.le.s



« Le Monde de Zébulon » & « Val Petite Enfance »

A- Contextualisation

Le Relais fonctionne selon les directives du décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

1- Les missions du RPE

Ses missions sont définies autour de leurs deux principaux publics :

- Accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un.e professionnel.le de l'accueil individuel.
 - Informer les familles sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire
 - Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnel.le.s de l'accueil individuel
 - Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur
- Accompagner les professionnel.le.s de l'accueil individuel, dans leurs pratiques professionnelles
 - Offrir un lieu d'information, de rencontre et d'échanges entre professionnel.le.s
 - Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques : organisation d'ateliers d'éveil, accompagnement des professionnel.le.s dans leur parcours de formation, lutte contre la sous-activité des AM, promotion du métier d'AM.

Pour ce faire, les RPE s'appuient sur l'organisation de :

- a. Temps collectifs
- b. Animations décloisonnées / manifestations festives
- c. Ateliers avec intervenants extérieurs (psychomotricité,...)
- d. Réunions à thèmes / conférences
- e. Projets avec les partenaires locaux (journée petite enfance, intergénérationnel, bibliothèque, animation famille...)
- f. Actions favorisant le départ en formation continue
- g. Permanences téléphonique ou sur rendez-vous.
- h. Participation aux Point Info P'tits Loups et commissions petite enfance de la CCVL.
- i. Mise en relation des familles et professionnel.le.s : envoi des listes, existence du site monenfant.fr

2- Trois grands principes :

- a. Neutralité
- b. Volontariat
- c. Ouverture du service à l'ensemble de la population

B- Projet pédagogique

1- Les temps collectifs :

Les temps collectifs sont ouverts aux AM agréé.e.s et GAD adhérent.e.s à la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais à Vaugneray (MPEVLV) accompagné.e.s des enfants jusqu'à 4 ans.

a. Objectifs des temps collectifs :

Pour les professionnel.le.s :

- Rompre l'isolement professionnel, créer du lien avec ses pairs.
- Accompagner la professionnalisation : expérimenter et participer à des ateliers encadrés par des intervenants extérieurs ou par les animatrices.
- Echanger sur les projets du Relais, le partenariat, le droit du travail.

Pour les enfants :

- Expérimenter la vie en collectivité
- Jouer librement dans un espace aménagé et adapté à leur développement.

b. La place de chacun :

L'enfant :

L'enfant est le centre d'intérêt des adultes qui l'entourent. Il est considéré en tant que personne à part entière.

Lors des temps collectifs, l'enfant expérimente à travers la proposition de nouvelles activités, expériences, découvertes, explorations :

- les règles de vie
- le plaisir de jouer
- la relation à l'Autre

Le jeu libre a une grande place dans le développement de l'enfant car il contribue :

- à la découverte de soi et des Autres
- aux échanges
- à la communication
- à la stimulation de son éveil, de sa curiosité, de sa sensibilité culturelle

L'essentiel pour l'enfant, est de lui permettre d'acquérir la sécurité affective nécessaire pour grandir.

Les assistant.e.s maternel.le.s et gardes d'enfants à domicile :

- auprès de l'enfant : l'AM est en observation active : il/elle accompagne l'enfant par le regard, la voix, le sourire, les gestes afin de lui permettre de se sentir en sécurité et en confiance dans cet espace. Il/elle est le référent des enfants qui lui sont confiés mais il/elle est à l'écoute de l'ensemble du groupe d'enfants lors des temps collectifs.

- envers ses collègues : les rencontres permettent l'échange d'expériences professionnelles, de partage de connaissances afin de cheminer vers une identité professionnelle. La confidentialité et le non jugement doivent être respectés par chacun.e.
- envers l'organisation des temps collectifs : l'AM est un partenaire de l'animatrice et participe à la dynamique des temps collectifs : prise d'initiative et implication dans le déroulement des séances. L'AM prend part à la vie globale du relais et / ou de la Mutuelle gestionnaire : commissions, membres du conseil d'administration... Selon la place de chacun, le respect des rôles et du contexte reste fondamental.
- envers les parents : l'AM fait le lien entre le relais et les parents par la transmission d'informations (participation aux projets, activités avec intervenants, sorties, invitations aux animations familles...)

Les animatrices :

- Elles aménagent un espace qui favorise :
 - L'accueil des adultes et des enfants
 - La création de liens entre tous : professionnels, enfants, animatrice
 - Les échanges de pratiques professionnelles
- Elles sont à l'initiative de propositions d'activités et de projets, en lien avec le groupe.
- Elles écoutent, soutiennent et accompagnent les assistant.e.s maternel.le.s dans leur réflexion professionnelle.

c. Déroulement du temps co et valeurs pédagogiques :

Les horaires des temps collectifs sont de 9h-11h sauf à Yzeron : 9h30-11h30.

Un tableau des temps co est en ligne sur notre site internet. En cas d'absence, les professionnelles annulent leur présence.

Les parents peuvent accompagner leur enfant directement au RPE pour y retrouver l'AM.

L'expérimentation d'un espace collectif serein et sécurisant passe par la maîtrise du niveau sonore. Chacun veillera à l'intensité de sa voix et à se rapprocher de son interlocuteur.

L'entraide, le soutien mutuel aide à la cohésion de groupe.

▪ L'accueil

Chacun doit être reconnu et identifié dans le groupe. Il est important par exemple :

- de se dire bonjour (adultes et enfants),
- de se rapprocher de l'enfant et de se mettre à sa hauteur pour lui s'adresser à lui : l'adulte se met à son niveau, l'enfant se sent reconnu, apprécié, et considéré comme un individu à part entière.

Un temps d'observation et d'adaptation peut être nécessaire à chacun.e avant de se sentir à l'aise. L'adulte pourra faire visiter les locaux (et le camping-car pour le VPE) aux enfants afin de les rassurer, autant de fois que cela sera nécessaire.

Pour apporter à l'enfant une sécurité affective, le doudou et/ou la tétine sont à disposition de l'enfant.

▪ Le sommeil

Le tout-petit peut avoir encore besoin d'un temps de repos en matinée, comme au domicile de l'AM. Tout est organisé pour répondre à son besoin : lit à barreaux ou couchettes, draps, chauffage....

L'enfant est accompagné de préférence toujours dans la même chambre, le même lit ou la même couchette afin de favoriser la mise en place de repères contribuant à sa sécurité affective. Si besoin, l'adulte accompagne l'enfant à l'endormissement.

▪ Le temps d'échanges

En début de matinée, un temps d'échanges et de réflexion professionnelle est mis en place (délimité dans le temps).

▪ Le jeu libre et les activités d'éveil

Durant la matinée, les enfants ont la possibilité de jouer librement dans l'espace aménagé, et de participer (ou non) à une activité encadrée. Celle-ci reste une proposition faite à l'enfant.

La dynamique des activités d'éveil est alimentée par les idées de tous : de l'élaboration à la mise en place jusqu'au rangement.

Types d'activités d'éveil proposées :

- Transvasement avec riz, semoule, boules de coton, bouchons plastique, bois, plumes...
- Peinture avec les mains, pieds, au sol, sur chevalet, sur table, avec pinceaux, bouchons, coton-tiges....
- Modelage et manipulation : pâte à modeler, pâte à sel, sable à modeler, pâte magique...
- Construction : briques géantes, légo géant, kapla, triangles
- Motricité
- Cuisine
- ...

L'aménagement des espaces découle d'une réflexion d'équipe.

- Espace symbolique

Le jeu symbolique s'appuie sur la reproduction différée de scénarios de la vie courante.

On distinguera deux espaces symboliques :

- un espace « d'imitation » dans lequel l'enfant est lui-même acteur : dinette, poupée, table de change, coiffeuse, vétérinaire...

L'espace d'imitation est semi-ouvert de sorte que les enfants soient vus et puissent voir. Les animatrices veillent à proposer un matériel adapté, en nombre suffisant et identique, pour limiter les conflits et favoriser les interactions.

- un espace de « mise en scène » dans lesquels l'enfant utilise un objet pour lui faire jouer un rôle : ferme et ses animaux, garage et ses voitures, établi...

Ces espaces permettent aux enfants d'exercer leur créativité et leur imaginaire, phase importante de leur développement psycho-affectif.

- Espace bibliothèque/coin calme.

Les livres, mis à libre-disposition, permettent une relation privilégiée adulte-enfant. Cet espace peut aussi être un lieu de retour au calme.

- Espace bébé : tapis, caisses d'objets sensoriels

Les tout-petits sont installés sur le dos au sol afin de favoriser la prise de conscience de leur corps (motricité libre) en présence de l'adulte. Les transats ne sont pas utilisés au Relais.

Cet espace est ouvert :

- Dès qu'il se sent prêt, le tout-petit peut aller à la rencontre d'autres jeux et enfants sous les regards bienveillants du groupe
- Les plus grands, accompagnés des adultes, peuvent apprendre à porter attention aux plus jeunes

Les objets sont sélectionnés en fonction de leur matière et de leur poids.

- Jeux sur table : puzzles, abaques, feutres....

Ces jeux sont à disposition des enfants en fonction des besoins du moment présent.

- Espace moteur

Au relais « Le Monde de Zébulon » une salle est spécialement dédiée à la motricité.

Au Val' Petite Enfance, chaque salle est aménagée avec un coin moteur.

Les modules de motricité sont disposés de façon à permettre à l'enfant de grimper, sauter, glisser, passer au-dessus ou en-dessous. Les modules sont de différentes matières et densité (bois/moquette, plastique dur, mousse). L'enfant est invité à faire seul à la hauteur de ses compétences, en présence de l'adulte et est accompagné à apprendre à passer à côté de son camarade.

2- Animations décloisonnées / manifestations festives :

- Les sorties pendant les vacances : elles sont ouvertes aux AM accompagné.e.s des enfants jusqu'à 6 ans quand celles-ci se déroulent en intérieur et sans limite d'âge quand celles-ci se déroulent en extérieur. Pour être maintenues, un minimum de 25 enfants inscrits est nécessaire.
Elles peuvent être organisées en partenariat avec les RPE des alentours.
Ces sorties permettent de rester en contact entre 2 périodes scolaires.
Les familles employeurs peuvent aussi être conviées.

Types de sortie : Motricité, Carnaval, Balade Land'Art, Jeux d'eau.....

- En période-scolaire, des animations décloisonnées peuvent être proposées ; elles permettent de mettre en lien les AM des RPE « MDZ » & « VPE ». Elles se substituent aux temps collectifs et permettent aux enfants de partager et découvrir de nouvelles expériences.

Type d'animation : Chasse à l'œuf, semaine nature....

- Les animations familles : en partenariat avec l'Espace de Vie Sociale, les Relais proposent deux animations le samedi matin ouvert(es) aux familles de la CCVLet les familles embauchant une AM habitant la CCVL.

3- Activités d'éveil en partenariat avec des intervenants extérieurs :

Pour permettre de compléter l'accompagnement professionnel proposé par les animatrices et de diversifier les propositions faites aux enfants, certaines activités sont animées par des intervenants :

- Extérieurs :

- Psychomotricien
- Musicien
- Bibliothécaire

- Partenaires sur le territoire :

- Les médiathèques de la CCVL
- Les résidences de personnes âgées situées à Pollionnay et à Vaugneray

L'objectif de ces projets est de mettre en réseau les différents professionnels et publics. Pour les AM, il s'agit de rompre l'isolement et de découvrir les acteurs locaux. Dans ces actions transversales, l'intérêt de l'enfant reste au cœur des préoccupations de chacun.e.s.

Conclusion :

Le Relais, par les différentes propositions qui sont faites au AM et aux enfants, offre un cadre d'accueil bienveillant et accompagnant, dans lequel chacun a sa place.

Ce projet pédagogique est écrit dans le respect de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant, que chaque professionnel.le s'engage à mettre en pratique.

Les animatrices du relais restent les seules garantes du cadre professionnel des temps collectifs et des manifestations festives ; en ce sens, elles ont pour mission d'être vigilante à leur bon fonctionnement et devront être respectées dans leur posture d'animatrice.